

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

**PROCES-VERBAL**

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VING-NEUF JUIN, à VINGT heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.

Convocation du 20 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 13
	1 pouvoir

**Présents** : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoints, Benoît ROUAULT, David GAUBERT, Linda BRIAND, Eric MINIER, Murielle NICOLAS, Jérôme LEYRIT, Isabelle GICQUEL, Corentin POILVET, Stéphanie KERAUFFRET.

**Absentes excusées** :, Chrystèle LEFORT, Fabienne PERRO qui a donné pouvoir à Gérard Beuve.

**Le Conseil nomme David GAUBERT en qualité de Secrétaire de séance.**

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ **Conseil Municipal d'enfants** : réunion plénière
- ✓ **Sport Loisirs et convivialité** : Pumptrack – esquisses – consultation des entreprises.
- ✓ **Service Numérique** – maintenance – appel à projet du Département
- ✓ **Décisions du Maire** : alarme incendie - DIA
- ✓ **Travaux divers:**
  - Signalétique : panneaux de rues
  - Peintures Horizontales
  - Salle omnisports : translucides et cheneaux
  - Boulodrome – nettoyage couverture
  - Commerce : intervention de maçonnerie.
  - Salle omnisport – tableau de marquage
  - Cimetière : site cinéraire.
- ✓ **Urbanisme** :
  - Plan Local d'Urbanisme - concertation
  - Financement d'opérations d'aménagement - avenant convention.
  - Bruded : réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable.
- ✓ **Subvention** : comité de Gestion – organisme extérieur
- ✓ **Questions et informations diverses.**
  - Aménagement de Bourg : rues de la Ville Commault et des Roseaux
  - Formation des élus
  - commission animation : compte-rendu
  - Résidence des Camélias -
  - Bibliothèque – informatisation
  - ...

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

**APPROBATION du PROCES-VERBAL de la séance du 25 MAI 2023**

Madame La Maire ouvre la séance et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 25 MAI 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION 2023-06-01-01**

**1.1 .- PROJET SPORT LOISIRS ET CONVIVIALITE -PUMPRACK  
- TRAVAUX – CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Madame La Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2023 au cours de laquelle le Conseil Municipal avait décidé la consultation pour la maîtrise d'œuvre du Pumptrack dans le cadre du programme Sport, Loisirs et Convivialité.

La Société retue OP.n de Plédéliac, retenue pour la maîtrise d'œuvre, présente au Conseil Municipal l'esquisse proposée

Il s'agit d'un parcours en enrobé avec une piste de 2 m de large, des bosses et des plateaux, présentant une portion de 80 m adaptée aux débutants et plus jeunes et une boucle de 137 m pour les adeptes les plus confirmés. La forme du parcours s'apparente à un « L ». L'environnement est enherbé et arboré pour une intégration paysagère maximum qui permettra le passage de la tondeuse pour son entretien. Il est à noter que cette structure répond aux normes routières et pourrait accueillir des compétitions.

Il est précisé qu'une consultation pour retenir l'entreprise chargée des travaux interviendra à la mi-juillet pour un début de travaux souhaité au début de l'automne.

Madame La Maire rappelle le plan de financement et invite le Conseil Municipal à délibérer

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **VALIDE** l'esquisse proposée.
- **AUTORISE** la Maire à engager la procédure de passation du marché public, et recourir à la procédure adaptée pour les travaux de réalisation du Pumptrack.
- **CHARGE** la Commission d'appel d'offres et les membres de la Commission Sports Loisirs et Convivialité d'assister le Maire à l'analyse des offres.
- **AUTORISE** la Maire à signer, au nom de la Commune, le Dossier de Consultation des Entreprises, l'Avis d'Appel Public à la Concurrence, et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette consultation.

COMMUNE DE LANDEHEN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023

---

- AUTORISE la Maire à signer le marché avec la ou les entreprises qui seront retenues, ainsi que toutes les pièces complémentaires au marché.

VOTE                      pour : 14    contre : 0    abstention : 0

DELIBERATION 2023-06-01-02

9.1                      REUNION PLENIERE                      DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ENFANTS – PROJETS 2023

Madame La Maire accueille le Conseil Municipal des Enfants pour sa réunion plénière annuelle avec le Conseil Municipal des adultes, en présence des parents et de l'animatrice du CME.

Sont présents : BEUVE Anna, , NICOLAS Oscar, RONDEL Ewen, ROCCASALVA Carmélo, GRIMAUD Léna, BEDDIAF Loti, PUEL Juline, CHEVALIER Eliot, ROBIN Tom, SOULABAILLE Ambre,  
Sont absentes : LABAT Léane, QUENEHERVE Sarah

Après présentation des membres de l'assemblée, le Conseil Municipal des Enfants expose ses projets :

1/ Projet Chien Citoyen : dans la continuité du travail de cette année, souhait d'organiser l'année prochaine un nouvel après-midi avec un autre intervenant.

2/ Cartes créatives Noël : C'est un projet de solidarité pour les personnes âgées isolées. Les cartes seront glissées dans les colis du CCAS pour leur apporter du bien-être. (40 cartes).

Partenaire : CCAS

Déroulement : Les kits seront créés le mercredi 5 juillet par le CME.

Les mercredis 12, 19 et 26 juillet s'adresseront à tous les enfants : assemblages, dessins, poèmes.

Budget : intervenante pour les modèles 40 € et 60 € de papeterie et d'encre.

3/ Commémorations :

- 11 novembre = 14/18 = 1ère guerre mondiale

Il s'agit d'un projet autour d'un livre en amont de la commémoration

Une proposition de partenariat avec Familles Rurales pour la réalisation d'un masque géant a été effectuée et le Conseil Municipal d'enfants précise qu'il souhaite dans un premier temps rencontrer l'intervenante avant de mettre en œuvre ce projet de masque.

- 8 mai = 39/45 = 2ème guerre mondiale

Dans la prolongation du travail effectué sur la résistance, il s'agit d'une proposition de réalisation d'un livre sur la résistance avec des illustrations des enfants, des photos des commémorations...

Il s'agit d'un projet qui reste à confirmer en fonction des rencontres à venir avec l'écrivaine et l'association des Anciens Combattants.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

4/ Halloween

Création d'un événement pour les enfants sur le thème d'halloween

- Date : mardi 31 octobre – vacances scolaires
- Le film : scobidoo et halloween
- Le goûter : bonbons et gâteaux faits par le CME – boisson
- Lieu : Manoir
- Budget : pour le goûter 80 €.

5/ Jardin

Les 3 ardoises sont arrivées. Les enfants souhaitent que des craies soient mises dans la boîte à livres. Confection d'une affiche.

La cabane sera revue aux vacances de la Toussaint. Il est prévu un petit Carré de légumes en pleine terre (artichauts, rhubarbe, fraisier) pour remplacer les bacs.

Idee de mettre des papiers miroir déformants évoquée.

6/ Olympiades et jeux paralympiques

Proposition d'animer des jeux paralympiques avec la valise prêtée par la fédération Familles rurales : Jeu de boccia, cécifoot ...

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- **ADOpte** le programme présenté par Conseil Municipal d'enfants sachant que ce dernier souhaite poursuivre sa réflexion sur le projet « commémorations » avant sa validation .
- **PRECISE** que le projet olympiades et jeux paralympiques sera à mettre en rapport avec l'inauguration des installations « sport Loisirs et Convivialité » qui aura lieu le 25 mai 2024. Un partenariat est à rechercher.

**VOTE**                      pour : 14    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION 2023-06-01-03**

**1.1 ESPACE PUBLIC NUMERIQUE – MAINTENANCE**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la modification de la compétence numérique exercée par Lamballe Terre et Mer jusqu'au 31 décembre 2022 et reprise à l'échelon communal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le parc du matériel informatique a été transféré par la Communauté d'Agglomération à la Commune.

Elle précise qu'une maintenance de ces postes est nécessaire et informe le Conseil Municipal qu'elle a sollicité un devis auprès de trois sociétés : Atelier Informatique, Accès Réseau et Proxlan.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

Les propositions sont les suivantes :

- Atelier Informatique : 800 € TTC/an
- Accès Réseau : 540 € TTC/an
- Proxlan : 720 €/an.

Elle invite Monsieur Minier Eric, Conseiller municipal à exposer les caractéristiques des offres : les offres sont présentées par des acteurs locaux ce qui facilite la réactivité, cependant l'offre de Accès Réseau est plus complète avec une prise en compte notamment de :

- Serveurs et réseaux
- Audit et Conseil
- Maintenance des matériels
- L'assistance utilisateur
- La gestion du parc
- La coordination des prestataires

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE** de retenir la société Accès Réseau offrant la prestation la mieux-disante. Il est demandé de s'informer sur son référencement éventuel au SCA (service commun d'achat) de Lamballe qui prévoit des conditions tarifaires spécifiques.

Des précisions seront sollicitées sur les points :

- « système de sauvegarde des données », sachant que la sauvegarde actuelle est à améliorer
- « maintenance matérielle des ordinateurs et serveurs hors garantie constructeur ».

L'audit du système informatique est prévu, il y aura lieu de solliciter le compte-rendu de cet audit (spécifications fonctionnelles et techniques). Concernant la maintenance annuelle, il y aura également lieu de solliciter un compte-rendu.

VOTE                    pour : 14    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION 2023-06-01-04**

**7.5 ESPACE PUBLIC NUMERIQUE – APPEL A PROJET  
NUMERIQUE DU DEPARTEMENT – ADHESION AU RESEAU  
« construire le numérique en Côtes d'Armor »**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la modification de la compétence numérique exercée par Lamballe Terre et Mer jusqu'au 31 décembre 2022 et reprise à l'échelon communal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Elle présente l'appel à projet numérique porté par le Département :

## COMMUNE DE LANDEHEN

### CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023

---

Il s'agit d'un schéma numérique départemental 2019-2023 révisé en juin 2022 pour une démarche « Construire le numérique en Côtes d'Armor »

- → Pour dynamiser le numérique sur le territoire et favoriser le développement des actions dans l'usage des outils numériques
- → Pour favoriser l'inclusion numérique
- → Axe 4 du schéma numérique « Mettre en réseau et accompagner les acteurs du numérique »

#### Les objectifs

- Favoriser l'attractivité et de développement des territoires s'appuyant sur les potentialités du numérique
- Renforcer l'offre en services publics numériques (lieux, ressources, outils ...)
- Viser l'appropriation, la maîtrise et l'approfondissement des usages numériques
- « booster » l'éclosion de projets numériques dans les territoires des Côtes d'Armor pour un numérique pour tous, facilitant la vie quotidienne de chacun
- Accompagner un maximum de projets dans l'ensemble des territoires costarmoricains notamment ruraux en veillant à une répartition équilibrée du soutien départemental –

#### Principales thématiques :

- → Lieux numériques
- → Formation et accompagnement
- → Equipements innovants (pour Fablab et autres structures)
- → Applications numériques

#### Le cadre de financement

- L'AAP 2023 est doté d'une enveloppe de 100 000€ dont 80 000€ en investissement et 20 000€ en fonctionnement
- La subvention est à minima de 1000€ avec un maximum de 5000€
- Le nombre de projets sélectionnés et les montants de leur financement prendront également en compte une répartition équilibrée des projets à l'échelle intercommunale
- Pour l'investissement : l'aménagement d'un lieu, la réhabilitation des locaux, l'achat de matériels ...
- Pour le fonctionnement : des prestations de réalisation, de conseils, de communication, d'animations ...

---

**Madame La Maire fait part également du Réseau « Construire le numérique en Côtes d'Armor »** qui a pour ambition de créer une communauté d'acteurs numériques costarmoricains pour lutter contre la fracture numérique en favorisant la coopération et le développement du numérique sur le territoire. L'adhésion à ce réseau permet notamment d'accéder à la Numérithèque et emprunter gratuitement des équipements numériques.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

Madame la Maire propose de candidater à ce projet en raison de la gestion par la Commune d'un point d'accueil numérique de proximité pour tous les publics. L'accompagnement des habitants de Lamballe Terre et Mer en terme d'accès aux droits et d'inclusion numérique, s'effectue de la manière suivante :

- Réponse à la demande des usagers en terme d'e-administration, information et conseil .
- Accompagnement à travers des ateliers s'organisant par groupes de niveau ou par thème
- Les jeunes et le numérique
- 1 à 2 temps forts annuels.

La mise en place de ce projet nécessite des acquisitions de matériel afin d'offrir un service de qualité.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le projet de l'espace numérique
- **AUTORISE** madame la Maire à candidater à l'appel à projet Numérique du Département.

**VOTE                    pour : 14    contre : 0    abstention : 0**

**DECISION DU MAIRE N° 2023-06.01.05**

**2.3- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER –**

Des déclarations d'aliéner ont été transmises en mairie dans le cadre de la vente de parcelles situées en zone U sur lesquelles le droit de préemption de la Commune s'exerce : maison sur AB 191 au 24 allée du Joncheray. En vertu de la délibération 2020-06-01-01 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a donné la réponse suivante au notaire : La commune n'exerce pas son droit de préemption.

**DECISION DU MAIRE N° 2023-06-01-06**

**8.3 SALLE DES FETES – REMPLACEMENT CENTRALE INCENDIE**

En vertu de la délibération 2020-06-01-01 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a passé commande auprès de la société ALLEZ d'Yffiniac, d'une centrale incendie pour la salle des fêtes pour un montant de 528.00 € HT.

Le montant de cette acquisition sera réglé sur le compte 21351 du budget 2023.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

**DELIBERATION N° 2023-06-01-07**

**1.1. SIGNALETIQUE ESPACES PUBLICS**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal des devis obtenus pour la réalisation d'une signalétique complémentaire au niveau des espaces publics : plaques de rues, panneaux de lieux-dits, mobilier directionnel... Ces devis font suite à un travail réalisé sur photos de l'ensemble du territoire de la Commune.

Elle informe le conseil Municipal que 3 devis demandés aux entreprises Jézéquel, Signals et Visipub.

Description	Jezequel	Visipub	Signals
<b>SIGNALETIQUE</b>			
plaque de rue	55.00	19.95	60.34
panneaux lieux-dit	595.00	139.65	417.34
panneaux directionnels	595.00	139.65	546.72
26 brides simples fixation Ø 60	130.00	473.20	390.00
10 brides doubles fixation Ø 60	200.00	326.00	225.00
10 brides simples fixation Ø 114	600.00	313.70	-
10 brides doubles fixation Ø 114	1 010.00	313.70	-
6 mats galva	270.00	570.00	337.50
10 bouchons pour mats	2.00	-	2.25
Mobilier directionnel 6 lattes	674.00	1 188.60	1 979.15
<b>total signalétique</b>	<b>4 131.00</b>	<b>3 484.45</b>	<b>3 958.30</b>
<b>lettrage adhésif</b>			
	1 890.00	175.00	
<b>TOTAL Général</b>	<b>6 021.00</b>	<b>3 659.45</b>	

Les offres appellent les observations suivantes :

↳ Signals ne peut pas répondre sur fond bleu et liseret sur les panneaux de lieux-dits et directionnels, ne répond pas sur les brides doubles.  
Le lettrage adhésif se fait sur un vinyle blanc.

↳ Visipub propose des panneaux en Dibon, de moins bonne qualité que l'aluminium adhésif - son mobilier directionnel est cher - ses brides de diamètre 114 sont universelles.  
Répond cependant à la demande sur le lettrage adhésif concernant 42 inscriptions.

↳ Jézéquel présente du matériel connu de la Commune.



**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

Ne répond pas à la demande concernant le lettrage adhésif car l'entreprise ne le fait plus. Elle propose des panneaux vinyles à ajouter sur les panneaux existants, d'où un coût élevé.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE de retenir la société Jézequel, mieux disante (panneaux de meilleure qualité en alu adonisé) pour un montant estimatif de 4131 € HT correspondant à l'acquisition et la mise en place de signalétique qui sera en cohérence avec les panneaux existants**
- **AUTORISE le Maire à passer commande après mise à jour du devis. Ces acquisitions seront réglées à l'article 2152 du budget.**
- **DECIDE d'acquérir du lettrage adhésif auprès de la Société Visipub pour un montant de 175 € HT, cette prestation n'étant pas assurée par Jézequel. Le lettrage adhésif sera réglé en section de fonctionnement du budget.**

**VOTE                      pour : 14    contre : 0    abstention : 0**

**DELIBERATION N° 2023-06-01-08**

**1.1-ENTRETIEN DE VOIRIE : PEINTURES HORIZONTALES**  
**ACQUISITION DE PANNEAUX**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été sollicités auprès d'entreprises pour les travaux d'entretien de voirie pour :

- **Des peintures horizontales concernant des traversées piétonnes, du marquage pour personnes à mobilité réduite, des éléments de signalisation routière (stop, rives...).**

Ces devis prévoient soit de la peinture, soit la résine, en fonction de l'état du support. Deux entreprises, BSM de Pordic et Helios Bretagne, Agence d'Yffiniac ont répondu pour les travaux de peinture. Après comparaison des devis, Monsieur Boscher Philippe, Adjoint informe le Conseil Municipal que la prestation proposée par Helios pour un montant de près de 1300 € HT prévoit plus de peinture en résine que la Société BSM dont le devis avoisine les 1700 € HT.

Il précise au Conseil Municipal que le montant de travaux doit être affiné avec le rajout de flèches directionnelles au Lotissement Coopalis ainsi qu'un marquage au niveau de l'abri bus à Mauny.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

- l'acquisition de panneaux de chantier.

Deux entreprises ont répondu :

- BSM pour 389.30 € HT
- AXIMUM de Chambourg pour 181.36 € HT.

Madame La Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de retenir la société Hélios, mieux disante pour un montant estimatif de 1300 € HT pour les travaux d'entretien de voirie en matière de peinture horizontale.
- **AUTORISE** le Maire à passer commande après mise à jour du devis, notamment avec quelques compléments : flèches directionnelles au lotissement du Clos du Marchix ainsi qu'un marquage au niveau de l'abri bus à Mauny.

Ces travaux seront réglés en entretien de voirie, section de fonctionnement du budget.

- **DECIDE** d'acquérir les panneaux auprès de la Société Aximum pour un montant de 175 € HT, et **AUTORISE** le Maire à passer commande après rajout d'un panneau « arrêt et stationnement interdits ».
- **PRECISE** qu'une réflexion sera à mener sur zones 30 dans les lotissements.

VOTE                      pour : 14    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-06-01-09**

**1.1 SALLE OMNISPORTS – REMPLACEMENT DU BARDAGE ECLAIRANT**

---

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal les dysfonctionnement constatés au niveau de la salle omnisport qui ont conduit ponctuellement à la fermeture de la salle, obligeant l'école et les associations de Tennis et Basket, à suspendre leurs entraînements ainsi qu'à déclarer forfait pour leurs compétitions.

Ces dysfonctionnement ont commencé par l'observation d'une condensation au sol lors d'épisodes de forte humidité entraînant une impraticabilité de la salle pour une question de sécurité des utilisateurs.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

Des travaux de nettoyage et de pose d'étanchéité sur chéneaux ont été réalisés en 2020 et 2021 et n'ont pas permis de résorber le problème.

Le Conseil municipal avait alors réalisé un Diagnostic conseil pour un montant de 2900 € HT, pour obtenir des solutions à mettre en œuvre. Ce diagnostic proposait 3 solutions :

**Solution n°1- extraction simple flux**

Ventilation avec un extracteur asservi à un détecteur de présence ou un commutateur manuel avec mise en place de pièges à son pour atténuer les niveaux sonores et grilles d'air neuf à dépression au niveau des murs

**Estimation de 9000 € HT.**

**solution n°2-double flux**

Installation d'une centrale de traitement avec récupération d'énergie sur l'air extrait. Apport d'air neuf réalisé par une centrale de traitement d'air en extérieur sur une dalle béton. Batterie de préchauffage électrique qui permettra de souffler l'air à 21-22°C via une sonde d'hygrométrie positionnée dans la salle de sport.

**Estimation de 40 000 € HT**

**Solution n° 3 - isolation de la salle**

Isolation des murs parpaings (Soubassement)	50 000 € HT
Remplacement du poycarbonate	85 000 € HT
Isolation du bardage extérieur	75 000 € HT
Remplacement des menuiseries	15 000 € HT
Renforcement de la charpente	130 000 € HT
Remplacement de la toiture	110 000 € HT
Installation de chantier, Essai, réglage, ...	20 000 € HT
<b>Total</b>	<b>485 000 € HT</b>

Par délibération de septembre 2022, le Conseil Municipal avait validé la solution N°1 ayant conduit à l'installation d'une ventilation de la salle.

**Aujourd'hui la salle ne peut toujours pas être utilisée en cas de pluies. Il s'avère que les menuiseries éclairantes et les chéneaux doivent être rénovés afin de mettre fin aux infiltrations et ruissellement observés dans la salle.**

Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises. Les propositions pour de la menuiserie en alu laqué, sont les suivantes :

- Penthivière Couverture Bardage de Lamballe : 54 802.07 € HT
- GT Constructions rénovations de Plénée-Jugon : 41 741.92 € HT

Monsieur Philippe BOSCHER Adjoint apporte les précisions suivantes :

Ces deux entreprises ne souhaitant intervenir sur les chéneaux actuels en raison de la présence d'amiante à proximité, un devis complémentaire a été

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

sollicité auprès de LPM Etanchéité pour un montant de 6897.68 € HT (pause d'une membrane en PVC sur les chéneaux existants).

Madame La Maire propose de retenir les entreprises GT Construction et LPM pour ces travaux de remplacement de menuiserie qui pourraient être programmés sur octobre novembre 2023.

Elle propose également de solliciter le Contrat de Territoire du Département qui intervient sur les équipements sportifs afin d'obtenir une aide financière pour ces travaux permettant le maintien des pratiques sportives dans la salle omnisport, que ce soit pour les associations ou l'école.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE** de retenir :
  - GT Constructions rénovations de Plénée-Jugon : 41741.92 € HT, alu laqué inclus.
  - LPM Etanchéité pour un montant de 6897.68 € HT.Les travaux pouvant intervenir en octobre novembre, l'école et les associations utilisatrices devront être prévenues.
- **AUTORISE** le Maire à passer commande après mise à jour des devis. Ces travaux seront réglés à l'article 21318 du budget.
- **SOLLICITE** l'aide du Département au titre du Contrat de Territoire, pour le financement du remplacement du bardage éclairant de la salle omnisport, permettant ainsi une poursuite des activités sportives en intérieur sur la Commune.

VOTE                      pour : 14    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-06-01-10**

**1.2- BOULODROMME - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES MENUISERIES**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à un entretien des menuiseries éclairantes des jeux de boules couverts, dans le cadre du bon fonctionnement du bâtiment.

L'entreprise GT Constructions rénovations de Plénée-Jugon propose la prestation au prix de 3 380.00 € HT prix incluant une moins-value de 380 € HT pour chantier regroupé avec la salle omnisport.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'entretien des jeux de boules et **RETIENT** l'entreprise GT Constructions rénovations de Plénée-Jugon pour un montant de 3380 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à passer commande après mise à jour des devis. Ces travaux seront réglés en entretien de bâtiments publics de la section de fonctionnement du budget.

**VOTE**                      pour : 14    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-06-01-11**

**1.4- SALLE OMNISPORT – TABLEAU DE MARQUAGE – CONTRAT DE MAINTENANCE**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal du mauvais fonctionnement du pupitre du tableau de marquage de la salle omnisport : il ne fonctionne plus sans le mettre en charge, il est abimé et le bouton « chrono » devient difficile d'utilisation.

Un nouvel équipement complet s'élève à 3140 € HT. L'entreprise Bodet qui a installé le matériel informe que la réparation est possible.

La Commune ne disposant pas de contrat de maintenance, le forfait de prise en charge s'élèverait à 450 € HT, soit 540 € TTC par intervention.

L'entreprise Bodet propose un contrat de maintenance pour 400 € HT soit 480 € TTC par an qui donne accès à :

- un nombre d'appels illimités à notre plateau hotline.
- un rappel dans un délai maximal de 4H00.
- identification des problèmes rencontrés.
- conseil à l'utilisation du matériel.
- aide au paramétrage des logiciels et produits Bodet.
- accès aux mises à jour de logiciels réalisables à distance ou envoi de fichiers informatiques par voie numérique.
- remise de 30% sur les pièces détachées Bodet (après les 2 ans de garantie constructeur).
- Le déplacement sur site d'un technicien Bodet en cas de panne (pas de visite annuelle systématique)

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** le Maire à signer un contrat de maintenance pour le tableau de marquage de la salle omnisport pour un montant de 480 € HT par an auprès des Etablissements BODET.
- **DEMANDE** au Maire de se renseigner sur une remise éventuelle en raison de l'existence d'un contrat de maintenance pour les cloches et le paratonnerre de l'église chez le même prestataire, dont le montant 2023 est de 169.50 € TTC.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

**VOTE pour : 14 contre : 0 abstention : 0**

**DELIBERATION N° 2023-06-01-12**

**9-1 – TRAVAUX d'AMENAGEMENT du CIMETIERE – SITE CINERAIRE –**

Madame Le Maire informe Conseil Municipal que le site cinéraire du cimetière ne dispose plus de cases de columbarium et qu'il n'y reste que trois cavurnes. Elle rappelle le coût de 2019 de la construction de 5 cavurnes pour 780 € HT et de la fourniture de deux pierres tombales pour 390.00 € HT

Elle propose au Conseil Municipal de constituer une Commission cimetière pour travailler :

- dans un premier temps, sur le nombre de cavurnes et/ou columbarium, l'emplacement de ces constructions, le choix du modèle de columbarium, ...
- ensuite sur les mises en place des procédures de reprises, d'abandon de concession...

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSTITUE la commission cimetière comme suit :**

- Gérard BEUVE
- Isabelle GICQUEL,
- Murielle NICOLAS
- Corentin POILVET

Une première réunion est fixée le 31 août 2023 à 18 h 30.

**VOTE pour : 14 contre : 0 abstention : 0**

**DELIBERATION N° 2023-06-01-13**

**2.2 URBANISME : FINANCEMENT D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT -**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 10 décembre 2020 :

- mettant en œuvre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial rue du Joncheray, pour le terrain d'une superficie totale de 3662 m2.
- l'autorisant à signer une convention de projet urbain partenarial pour un montant estimatif de 7 703 € HT.

La convention a été signée le 12 juillet 2021.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

Madame La maire informe qu'une première maison étant en cours de construction, elle a passé commande des travaux après actualisation des devis. Il ressort de cette actualisation, une plus value au niveau des travaux commandés à Orange et une moins-value pour la création des bateaux,

Le montant des travaux est désormais le suivant :

	Montant prévisionnel initial	Montant au 29 juin 2023
étude, suivi travaux des infrastructures en lotissement pour réseaux fibre optique et cuivre	1 027.00 €	1 027.00 €
étude du projet de cablage mono ou bi-fibre optique	550.00 €	550.00 €
travaux de cablage optique jusqu'au point de raccordement en limite de lotissement 3 logements	1 100.00 €	660.00 € 1 715.65 €
3 branchements 12 KVA (à la charge directe de l'aménageur)	0.00 €	0.00 €
deux branchements EP et EU avec extention du réseau assainissement et traversées routes et trottoirs (à la charge directe de l'aménageur)	0.00 €	0.00 €
création de deux bateaux, deux branchements pluviales, reprofilage trottoir et enrobé	5 026.00 €	4 476.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 703.00 €</b>	<b>8 428.65 €</b>

Madame La Maire propose d'effectuer un avenant à la convention de projet urbain partenarial signée le 12 juillet 2021, afin de prendre en compte ce nouveau montant correspondant au coût supporté par la Commune pour les équipements publics nécessaires à la desserte des trois lots objet de l'opération.

Par ailleurs, la convention prévoyait une fin des travaux au 31 décembre 2022. Cependant, deux lots restant à construire, l'avenant prévoira une nouvelle date de fin de travaux en accord avec les signataires de la convention

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le projet de convention relatif au projet urbain partenarial,

**- AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant à la convention de projet urbain partenarial signée le 21 juillet 2021 dans le cadre de la création de trois lots à construire, cet avenant portant la participation des propriétaires à 8428.65 €.**

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

Compte-tenu de l'unique construction existante à ce jour, l'avenant portera également sur les délais de fin de travaux.

VOTE                      pour : 14    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-06-01-14**

**7.5 CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS : PLAGES DU DEBARQUEMENT 2022**

Mr Gérard Beuve ne prend pas part au débat ni au vote

Madame le Maire rappelle la journée sur les plages du débarquement organisée par le Conseil Municipal d'enfants en 2022 pour laquelle il avait bénéficié d'un guide bénévole.

En remerciement, le Comité de Gestion des associations, a pris en charge le paiement de deux entrées à un spectacle, soit un montant de 34 euros.

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention du même montant au Comité de Gestion.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de verser une subvention de 34 euros au Comité de Gestion.

VOTE                      pour : 13    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-06-01-15**

**3.2 VENTE ARMOIRE FROIDE-**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que l'armoire positive du restaurant scolaire a été changée en 2022. Elle propose au Conseil Municipal de mettre en vente l'ancienne armoire au prix de 350 €. Cette armoire a été acquise en 2010, pour un montant de 850 € HT (mandat 202/2010 – N° d'inventaire 2010-021)

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ACCEPTE** de mettre en vente l'armoire froide au prix de 350 €.

- **MANDATE** Madame La Maire pour effectuer la transaction et toutes les démarches et écritures nécessaires à la sortie de ce bien du patrimoine.

VOTE    pour : 14    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-06-01-16**

**9.1 ANIMATION – LANDEH'TALENTS-**



**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait validé, lors de sa réunion de juillet 2022, la manifestation « Landeh'Talents » en 2023.

Une commission animation a eu lieu le 10 juin dernier.

Monsieur Gérard Beuve informe le Conseil des idées qui ressortent pour le déroulement de cette manifestation :

- Date : du 21 à 10 h au dimanche 22 octobre 16 h
- Lieu : Espace Jules Avril et Maison du Temps Libre
- Contacts pris avec un dessinateur de Mangas, des personnes de Carhaix pour une exposition, la structure associative qui se situe près des « ballons rouges » à Lamballe, une association de Bréhand sur le thème de la peinture
- Marché artisanal
- Lien avec le Conseil Municipal d'enfants et l'école dans le cadre de la réalisation de l'ABCDAire..

Le budget de cette manifestation serait inférieur à 1000 €.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- **CONFIRME** l'organisation de la manifestation Landeh'talents. Une présentation de la programmation sera faite lors du prochain Conseil Municipal.

**VOTE pour : 14 contre : 0 abstention : 0**

**Questions et informations diverses.**

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME- POINT D'ETAPE -  
CONCERTATION -**

Madame La Maire donne au conseil Municipal, un compte-rendu des travaux de révision du Plan Local d'urbanisme. Lors de la dernière réunion avec le Cabinet Ouest'Am, une première version rédigée du diagnostic territorial (qui pourra évoluer jusqu'à l'arrêt du PLU), a été présentée aux personnes publiques associées à la révision.

Cette restitution marque la fin de la **phase diagnostic de l'état initial de l'environnement**, au cours de laquelle le Comité de pilotage s'est réuni à 5 reprises pour définir les gisements fonciers, faire un diagnostic agricole avec tous les exploitants de la commune, établir un diagnostic du patrimoine et répertorier les bâtiments de bonne qualité architecturale en campagne.

**La prochaine étape sera consacrée au PADD** - Projet D'aménagement et De Développement Durable (pour les 10 prochaines années) avec 3 réunions

## COMMUNE DE LANDEHEN

### CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023

---

du Comité de pilotage. Le PADD sera présenté au public, aux personnes publiques associées et débattu en Conseil municipal.

**Débutera ensuite la phase réglementaire** avec les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation), le règlement écrit en fonction des zones, le plan de zonage.

Après la phase d'arrêt, interviendra l'approbation (courant 2025).

Par ailleurs, Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal les **modalités de concertation** à compléter à l'issue de la phase diagnostic :

- La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture de la Mairie, et tout au long de la procédure, d'un dossier d'informations, complété d'affichage de panneaux d'informations sur les différentes phases du projet et d'un registre à feuillets non mobiles destiné à recueillir les observations et suggestions,
- La possibilité d'écrire à Madame la Maire ou de rédiger un courriel à l'adresse suivante [mairiedelandehen@wanadoo.fr](mailto:mairiedelandehen@wanadoo.fr) avec mention «Révision du PLU» ou à l'adresse suivante : Mairie de LANDEHEN – 7 place du Bourg – 22400 LANDEHEN,
- La parution régulière d'éléments d'information sur l'avancement de la procédure de révision du PLU dans le bulletin municipal, sur le site Internet de la Commune et sur le panneau d'informations numériques,

Ainsi le cabinet Ouest'Am propose les trois premiers panneaux de concertation qui sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Un retour sur les éventuelles modifications, doit être effectué au Cabinet avant envoi en reprographie et livraison à la commune.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

#### **DEMANDE les modifications suivantes :**

- sur le 2ème panneau, sur le graphique : Evolution de la population de Landéhen entre 1975 et 2019 : la valeur de 2019 n'est pas visible. Les chiffres annoncés sur ce graphique semblent erronés et il convient de ce fait de vérifier les trois autres tableaux.
- sur le 2ème panneau : Evolution de la tâche urbaine du bourg, les cartes "Avant 2000" et "Avant 1980" ont dû être inversées car la tâche urbaine d'avant 1980 est plus importante que celle d'avant 2000
- sur le 3ème panneau : Il manque une lettre au mot ensemble sur la dernière phrase: "L'enselbe de ce patrimoine est particulièrement présent au sein de l'espace rural".

## COMMUNE DE LANDEHEN

### CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023

---

- sur le 3<sup>ème</sup> panneau : La trame verte et bleue, qu'est-ce que c'est, il manque un espace entre le mot reconstituer et le mot un.
- Sur le 3<sup>ème</sup> panneau : changer le titre Un patrimoine Riche par le Patrimoine Communal. Concernant la photo du Manoir de la Ville Tanet, a-t-on l'autorisation du propriétaire ? si oui, il y a lieu de mettre une photo de face et non de l'arrière. Concernant les photos des Croix, ne garder que celle de gauche et mettre une photo de la Fontaine Saint-Guihen à droite.

**BRUDED.** L'association BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable) a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Ce point est reporté.

#### **AMENAGEMENT DE BOURG : RUES DE LA VILLE COMMAULT ET DES ROSEAUX :**

Madame la maire informe le Conseil Municipal des premiers résultats de la consultation des entreprises pour les travaux des rues de la Ville Commault et des Roseaux.

Le lot 2 « espaces verts » est attribué à une société d'Ille et Vilaine pour un prix inférieur à l'estimation du maître d'œuvre.

Concernant le lot 1 voirie, trois entreprises (Eurovia, Colas et Eiffage) ont remis leurs offres correspondant à la solution de base, la variante obligatoire mais ont aussi proposé des variantes à la solution de base. Les offres étant bien supérieures à l'estimation du maître d'œuvre, la commission a décidé de négocier avec les entreprises sur les éléments de planning, de phasage et de prix relatifs aux solutions prévoyant du granit Breton.

Les trois entreprises ont remis leurs propositions qui ont été analysées ce jour à 19 h.

**FORMATION DES ELUS** : un tableau a été transmis au Conseil Municipal en amont de la réunion. Il s'agit dans un premier temps de répertorier une ou des formations à mettre éventuellement en place sur un vendredi soir et samedi matin. Il est donné lecture des inscriptions des élus.

#### **BIBLIOTHEQUE – projet informatisation -**

Le Conseil est informé de la démarche avec les communes de l'Ex-communauté de Moncontour pour réaliser l'achat du logiciel bibliothèque en commun. Cette démarche fait suite à la rencontre avec la directrice de la BCA.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2023**

---

**BATIMENTS**

Commerce : des travaux de maçonnerie pour conforter le garage du commerce, sont nécessaires suite à l'apparition d'une fissure. Des devis vont être sollicités.

Salle omnisport :

- La mousse de protection, installée il y a peu autour des panneaux, est déjà partie. Quelle solution ?
- Sol : un trou a été fait dans le sol. Une réparation est à prévoir. Un contact va être pris avec la Société Sportingsol qui avait posé le sol.
- Ventilation : cette dernière est coupée pendant l'été. Se rapprocher de la Société Amice pour connaître ses recommandations.

Résidence des Camélias - Un appartement est libre. Un autre appartement subit un dégât des eaux et un relogement pourrait être nécessaire.

**URBANISME**

Logements sociaux Impasse du Manoir : Ces logements devraient commencer en novembre 2024.

Projet de construction de deux logements rue du Joncheray . Le conseil avait donné son accord à la vente d'un délaissé de voirie permettant la construction de deux nouveaux logements. Le pétitionnaire a demandé le retrait de son permis de construire . La vente du délaissé de voirie n'aura donc pas lieu.

**JARDIN** : le Conseil est informé de l'arrivée d'une nouvelle exposition au jardin.

**TERRAIN DE FOOT** : Il est proposé de ne pas commencer l'arrosage automatique des terrains de football. L'absence d'arrosage de l'an passé, n'ayant pas été préjudiciable.

David GAUBERT,  
Secrétaire de séance



Nathalie TRAVERT LE ROUX,  
Maire



Le Maire certifie avoir publié le présent procès-verbal le ..18/09 | 2023

Nathalie TRAVERT LE ROUX,  
Maire

